

4 R.H.A.T.C.
Société civile immobilière
au capital de 1600 euros
Siège social : 15 route de Clermont-Ferrand
63350 JOZE
752 536 177 RCS CLERMONT-FERRAND

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 23 JUIN 2025

Le vingt trois juin deux mille vingt-cinq à dix-sept heures, les associés se sont réunis au siège social, 15 route de Clermont-Ferrand 63350 JOZE, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Mme Catherine ROLLET préside la séance en qualité de Gérante associée.

Gérants présents à l'assemblée :

- M. Thierry ROLLET, Gérant, assiste à l'assemblée.

Le Président de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de la Gérance ;
- Le texte du projet de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par les articles 40 et 41 du décret 78-704 du 3 juillet 1978 ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

Conformément aux dispositions réglementaires, le texte des résolutions et le rapport de la gérance ont été tenus au siège social à la disposition des associés où ils ont pu en prendre connaissance ou copie.

L'assemblée sur sa demande donne acte au Président de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative de **l'article 7 des statuts**
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance décide de transférer le siège social de 15 route de Clermont-Ferrand 63350 JOZE à 14 rue Jacquard 63100 CLERMONT-FERRAND, à compter du 23 juin 2025.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 7 - Siège social

Le siège social est fixé à 14 rue Jacquard 63100 CLERMONT-FERRAND. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-huit heures.

Mme Catherine ROLLET



M. Thierry ROLLET

